

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 20/08/2020
Reçu en préfecture le 20/08/2020
Affiché le 
ID : 038-213804511-20200720-2020_047-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 20 JUILLET, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	10/07/2020
Présents :	18	Date d'affichage :	15/07/2020
Votants :	23	Date de publication :	20/08/2020

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle ; GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ;

Messieurs BEKHIT Thierry ; DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; GRAUSI Jérôme; MARTELIN Yves ; NESMOZ David, TORRES Jérôme ; REIX Stéphane ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaient absents excusés : DUHAMEL Gaël (pouvoir D. Nesmoz) ; GARNIER Sophie (pouvoir à T. Bekhit) ; KJAN Sylvain (pouvoir à N. Romanotto) ; MANENTI Sophie (pouvoir à F. Develay) ; MOLLARD Yoann (pouvoir à J. Grausi) ;

Secrétaire de séance : Nicolas ROMANOTTO

DELIBERATION n° 2020-047	FINANCES BUDGET PRINCIPAL – M14 Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats Exercice 2019
---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **25 mars 2019** approuvant le budget primitif de l'exercice **2019**.

Aurélie LEROUX, Adjointe aux finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice **2019**.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif **2019** sont identiques : **constatant que fin 2019, les recettes des travaux restants à réaliser liées aux opérations d'investissement pour lesquelles la mairie est intermédiaire, n'ont pas été correctement comptabilisées contrairement aux dépenses. Précisant que cet oubli génère un besoin de financement en investissement qui n'existait pas réellement et qui vient réduire fortement le report en fonctionnement. Indiquant que cela aura des conséquences sur le budget 2020.**

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de **Madame Aurélie LEROUX**, 1ère Adjointe, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 240 373.98	2 205 786.32	360 174.72	414 820.81
Résultat de l'exercice	34 587.66			54 646.09
Résultats reportés		288 643.73		498 678.50
Totaux	2 240 373.98	2 494 430.05	360 174.72	913 499.31
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire				
Résultat de clôture		254 056.07		553 324.59

Résultat global
(Fonctionnement +
Investissement)

Excédent de 807 380.66

Besoin de financement

0

Excédent de financement

553 324.59

Restes à réaliser

686 462.96

Besoin de financement des
Restes à réaliser

133 138,37

Excédent.de financement des
Restes à réaliser

Besoin total de financement

133 138.37

Excédent total de Financement

Affectation en réserves
d'investissement (1068)

Excédent de fonctionnement reporté
(002)

120 917.70

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal :

par : **22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS**

↪ **APPROUVE** le compte administratif 2019

↪ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 133 138,37 €

001 Solde d'exécution d'investissement reporté 553 324,59 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté 120 917.70 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

